

DEC143103DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim Jourani et M. Samuel Herrmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012(approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584, intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne », dont le directeur est Luis Paris ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Abderrahim Jourani**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abderrahim Jourani, délégation est donnée à **M. Samuel Herrmann**, Professeur à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 09 décembre 2014

Le directeur d'unité

Luis Paris

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014